II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 29 Juillet.*

Les lettres d'Eſpagne portent qu'il eſt tombé une ſi grande quantité de pluie dans dans tout le pays, qu'on y attend aſſez généralement de bonnes récoltes en tout genre. Les vignes ſur-tout ſont ſurchargées de fruits; & le raiſin eſt fort avancé.

La récolte des grains eſt bonne dans les Etats de Tunis & les autres Etats Barbareſques. On eſpere que les revers de l'Ali-Bey ſeront favorables au commerce d'Egypte: on y a diſtribué ſes magaſins au Peuple. Il y a beaucoup de Pirates en mer. On aſſure que le Bey d'Alger a déclaré la guerre aux Régences de Tunis & de Tripoli. Il eſt ſorti de Smyrne pluſieurs bâtimens François eſcortés par une frégate.

Du 8 au 23, il eſt entré 85 bâtimens François & 42 Etrangers, avec 5315 charges de bled, 2850 d'orge, 4162 milléroles d'huile, ſans parler d'une cargaiſon deſtinée pour le Languedoc. Il eſt arrivé huit navires des Iſles. Il eſt parti 115 bâtimens François & 44 Etrangers. Le vaiſſeau le *Mars*, Capitaine J. B. Ferrandy, a fait voile pour le Cap.

Les piaſtres ſont à 49 liv. 5 ſ. à 7 ſous 6 deniers.

DE LA ROCHELLE, *le 31 Juillet.*

Les Réglemens produiſent de tems à autre des amendes. Divers Marchands de grains en ont payé d'aſſez fortes: préſentement c'eſt le tour des Bouchers. Dans le courant de ce mois, il y en a eu quelques-uns condamnés à en payer au profit de l'Hôpital-Général pour avoir vendu au-deſſus de la taxe.

Le pain a diminué.

Le navire le *Robuſte* & *l'Union* partiront, le premier pour le Cap dans le courant d'Août, le ſecond pour la Martinique & la Guadeloupe, du 20 au 30: ils prendront fret & paſſagers. S'adreſſer à M. *Suidre*, Armateur du premier, & à M. le *Page*, Armateur du ſecond.

DE TOULOUSE, *le 31 Juillet.*

On ſent tous les jours de plus en plus combien il ſeroit néceſſaire d'établir un canal de communication de cette Ville à Bordeaux. Les eaux, pendant cette ſaiſon, ſont ſi baſſes que la navigation eſt toujours difficile dans les circonſtances où elle devroit être plus active. A cet inconvénient, il faut ajouter les obſtacles occaſionnés par quatorze moulins placés ſur la riviere. Son lit ſe remplit de gravier, ſes eaux ſe partagent. Toutes ces cauſes réunies occaſionnent toujours la perte de quelques bateaux venant de Bordeaux pour le Languedoc, les Provinces voiſines, & la Foire de Beaucaire.

Nous n'avons pas à nous féliciter de nos moiſſons. Les dommages cauſés par le débordement extraordinaire de la Garonne, le mois dernier, ſe ſont étendus au loin. En s'ouvrant un paſſage du côté de Moiſſac, elle a fait refluer le Thar, & un beau moulin à vingt meules a été fort endommagé.

DE GRENOBLE, *le 2 Août.*

M. Vallet, Curé de Colombe, vient de faire imprimer ici la deſcription de ſon preſſoir; elle ſera inceſſamment diſtribuée, prix 1 liv. 4 ſ.

Pluſieurs perſonnes ont déjà ſouſcrit pour la gravure de la machine du même Auteur à broyer toute eſpece de noyaux, ſans avoir beſoin ni d'eau ni de cheval.

Il ſe propoſe de communiquer auſſi au Public, par la voie de l'impreſſion avec des gravures, ſa maniere d'améliorer les prairies annoncée, l'année derniere, dans la Gazette. En deux ou trois ans, elle procure douze voitures au lieu de trois. Des Amateurs qui ſe ſont tranſportés chez lui en ont été auſſi ſatisfaits que de ſes machines, de ſes haies de mûriers & d'aubépine &c.

La voie des ſouſcriptions facilitera la communication de ces lumieres que l'Auteur ne pourroit ainſi répandre à ſes frais, ſans fruſtrer ſes pauvres Paroiſſiens des ſecours que ſa charité leur deſtine, & le Public des recherches utiles qui exigent de lui des avances. On s'adreſſera à M. *Boyer*, *Directeur des lits militaires à Grenoble.*

M. Vallet vient de faire de nouvelles expériences ſur les abeilles : ſes eſſaims n'ont pas mangé de miel de tout l'hiver, à la réſerve d'un ſeul.

De Dijon, *le 2 Août.*

L'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de cette Ville n'ayant point été ſatisfaite des Mémoires qui ont concouru pour le Prix de cette année, propoſe de nouveau ce même ſujet pour l'année 1774. Il s'agit de *déterminer l'action des acides ſur les huiles, le méchaniſme de leur combinaiſon, & la nature des différens compoſés ſavoneux qui en réſultent.* Le prix ſera de deux médailles d'or, chacune de la valeur de 300 livres.

De Lille (*en Flandre*), *le 2 Août.*

M. Leſtiboudois, Médecin penſionné de cette Ville, prononça à l'ouverture de ſon cours public de Botanique un Diſcours ſur les qualités de la pomme de terre relativement à l'économie animale. Après avoir parlé de l'origine de cette plante, décrit exactement toutes ſes parties, propoſé une façon particuliere de la cultiver, il obſerva que l'uſage de ſa racine en aliment n'avoit pas été conſtamment reconnue ſalutaire dans toute l'Europe ; qu'au rapport de Gaſpard Bauhin, un des premiers Botaniſtes qui en aient fait mention, *elle fut proſcrite en Bourgogne par la Police ;* que les Médecins Flamands ſoupçonnent que les écrouelles, maladie commune en Flandre, ſont en partie le produit de cet aliment &c. Ces circonſtances avoient fait aſſez d'impreſſion ſur M. Leſtiboudois pour l'engager à s'aſſurer, par des expériences ſuffiſantes, ſi la pomme de terre ne renferme pas en effet quelque choſe de nuiſible à l'économie animale : il l'a décompoſée ; & il réſulte de ſon analyſe (que nous rapporterons inceſſamment) que le gâteau & la fécule ſont ſains & nourriſſans, mais que le ſuc paroît être d'une nature dangereuſe. Cependant cette conjecture a beſoin d'être appuyée ſur des expériences que l'Auteur ſe propoſe de faire.

Quoiqu'il en ſoit, il ſera toujours prudent d'extraire le ſuc de cette racine & de le remplacer par de l'eau pure. Le mélange de la fécule & du marc eſt ſain. Après avoir dépouillé la pomme de terre de ſon ſuc naturel, par la trituration & l'expreſſion, M. Leſtiboudois a fait du pain de ſa farine ſeule (*a*). En montrant l'avantage que le Peuple doit en retirer dans des tems de cherté, il s'objecte à lui-même que la pomme de terre ſouffrant dans ſa préparation un déchet des trois quarts de ſa maſſe, ſi l'on y joint les frais de la main-d'œuvre, le prix de la pomme de terre augmentera des trois quarts ou même des quatre cinquièmes. Mais comme le ſuc de la racine eſt remplacé par une quantité preſqu'égale d'eau, le déchet n'eſt qu'apparent, & l'on eſt aſſuré d'avoir un aliment ſain, très-propre à remplacer le pain ordinaire. Quant aux frais de la main-d'œuvre, ils n'excéderont certainement pas ceux de la préparation du bled.

D'Argenton (*en Berri*), *le 4 Août.*

La moiſſon n'eſt pas encore bien avancée : il pleut preſque tous les jours, & l'on craint bien que les bleds renverſés par l'orage du 27 ne germent ſur terre avant qu'on puiſſe les ſerrer. En général, les ſeigles que l'on a égrainés rendent très-peu, ce qu'on attribue aux gelées d'Avril & de Mai.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Ducarne de Blangy, en réponſe à une demande concernant les Abeilles. D'Hirſon le 24 Juillet.

M.

On me demande dans le N°. 57 de votre Gazette, p. 452, la maniere de réduire les anciennes ruches à la forme des nouvelles ; je ne crois pas avoir dit dans le *Traité de*

(a) *Nous avons mangé à Paris du pain de pomme de terre pure, fait en* Lorraine. *La couleur en étoit belle, & le goût agréable : quoiqu'il eût plus de trois ſemaines, il étoit plus frais que ne l'eſt le pain ordinaire de froment au bout de trois ou quatre jours.*

l'Education des Abeilles que cela fût poſſible ; je ne comprens pas même ce que l'on veut dire. S'il s'agit de la conſtruction des caiſſes, j'ai donné là-deſſus les inſtructions néceſſaires.

S'il eſt queſtion de la maniere de faire paſſer toutes les abeilles d'une ancienne ruche dans une ruche de cette conſtruction nouvelle, je réponds qu'on ne peut le faire que de deux façons, ou en les tranſvaſant au mois de Juin, ou en coupant au mois de Mars quatre ou ſix pouces du bas de l'ancienne ruche, pour en poſer enſuite la partie ſupérieure ſur une hauſſe de la nouvelle. Quand les ruches peuvent être coupées par le milieu, on poſe la partie ſupérieure ſur deux hauſſes au lieu d'une : mais on ne peut retrancher plus de cinq ou ſix pouces de hauteur de la partie inférieure de la ruche, qu'au commencement de Mars, c'eſt-à-dire, avant que la reine ait dépoſé des œufs ou du couvain dans les alvéoles ; ſans quoi, ce que l'on enleveroit de couteaux où il s'en trouveroit, ſeroit perdu.

Ces inſtructions ne peuvent donc plus ſervir pour cette année. Si toutefois il s'agiſſoit d'un canton de ſarrazin ou bled noir qui ne donne ſa fleur qu'en Août & Septembre, on pourroit les tranſvaſer encore comme au mois de Juin.

J'ai recommandé ſouvent dans mon Ouvrage qu'on ne touchât plus à ſes ruches, après le 5 ou le 6 de Juillet au plus tard, à moins qu'on ne veuille prendre le miel d'une ruche au 15 ou 20 Août, en en tranſvaſant deux fortes, pour faire enſuite paſſer toutes les abeilles des deux ruches dans la plus peſante, comme je l'ai dit dans mon Traité. Mais le mieux pour ceux qui ont des ruches fortes, c'eſt de les garder juſqu'au mois de Mars, ou plutôt juſqu'au 10 ou 15 Juin de l'année prochaine où l'on tranſvaſe celles qui n'ont point eſſaimé, comme je l'ai expliqué.

Quand on a tranſvaſé les abeilles d'une ruche ancienne dans une autre ancienne ruche, on les laiſſe dans cette derniere juſqu'au ſoir qu'on les ſecoue ſur une nappe étendue à terre, pour poſer enſuite deſſus une ruche de la nouvelle conſtruction dans laquelle elles remontent d'elles-mêmes.

Je croyois avoir aſſez développé ma méthode pour mettre en état d'opérer, tous ceux qui liroient mon Ouvrage avec attention. Peut-être pourrai-je donner l'hiver prochain quelques pages de ſupplément, pour expliquer ſur-tout la façon de faire ſoi-même les eſſaims, & de les faire quand on voudra, lorſque les circonſtances le permettront. En attendant, on peut être aſſuré de la bonté de la méthode uſitée en Luſace & expoſée en gros à la p. 354 de mon Traité. Je viens d'en faire l'épreuve, & elle m'a très-bien réuſſi. Je me propoſe de faire moi-même tous mes eſſaims à la fin d'Avril ou au commencement de Mai, ſi la ſaiſon & les circonſtances ſont favorables ; car on ne peut faire l'opération que ſur les ruches bien peuplées. Cette découverte eſt d'un très-grand avantage.

Je dirai encore que, quand au 15 ou 25 Juin, une ruche très-peuplée n'a pas eſſaimé, pour lui faire rapporter beaucoup de miel, il faut ſéparer la hauſſe ſupérieure de la ſuivante, poſer auſſi-tôt ſur la ruche deux hauſſes vuides, & remettre ſur ces deux hauſſes la hauſſe ſupérieure pleine ; ce qui laiſſe entr'elle & les anciennes un eſpace vuide que les abeilles rempliront en douze ou quinze jours de cire & de miel pur ; & bientôt la hauſſe ſupérieure ſera exactement pleine de miel.

J'ai actuellement une de ces ruches qui peſe plus de cent livres : elle eſt compoſée de huit hauſſes, & je ne compte la tailler que l'année prochaine ou au mois de Mai, quand le miel commencera à donner.

I I.

Multiplications prodigieuſes.

La nature nous met tous les jours ſous les yeux des exemples de végétation qui s'écartent prodigieuſement des bornes de la reproduction ordinaire : eſt-ce ſimplement pour nous faire admirer ſes reſſources ou pour nous conduire à des réflexions, à la réforme de nos pratiques, & au perfectionnement de l'économie rurale ? La culture eſt le fruit de l'étude de la nature ; obſervons-là juſques dans ce qu'on appelle ſes écarts ; ce ſont vraiſemblablement des avis qu'elle nous donne.

Hérodote, L. 1, n. 193 rapporte que dans la Babylonie le terrein produiſoit quelque-

fois juſqu'à deux & trois cens pour un. Les vallées labourables du Chili rendent 60, 80, 100 pour un; dans quelques cantons du Pérou, on recueille juſqu'à quatre ou cinq cens pour un de toutes ſortes de grains, comme on le voit *Conq. du Pérou*, T. I &c. Mais nous n'avons peut-être d'induction à tirer de-là, que ſur la qualité privilégiée de ces terres, ou l'exceſſive fertilité des terres neuves, avantage paſſager.

Prenons des faits particuliers au milieu de l'ordre commun des choſes. Pline, Liv. 18, ſect. 21, rapporte qu'on envoya de Lybie à Auguſte un pied de froment qui portoit près de 400 tuyaux: on en montra un ſemblable à Néron. Shaw dit dans ſon Voyage, T. I, pag. 283 & 286, qu'il vit à Alger un pied qui ſoutenoit 80 épis, & qu'un autre en avoit produit 120. Dans notre Journal de Juillet 1770, nous avons rapporté un exemple ſemblable, d'après les *Tranſactions Philoſophiques*; & nous en avons recueilli pluſieurs autres dans nos Gazettes.

On lit dans la Gazette de France du 31 Juillet dernier, article de la Haye, qu'un Particulier de Leyde a, dans ſon jardin, un grain d'orge d'hiver qui donne 62 épis dont chacun contient 90 grains: ainſi ce ſeul grain en a produit 5580. On y lit encore qu'un grain de froment, ſemé le 10 Juin 1771, produiſit au mois d'Août 15 plantes avec des racines; que ces plantes ſéparées au mois d'Octobre, en donnerent 62 nouvelles; & que la plus forte porte maintenant 82 épis, & la plus foible 47. Chaque plante à 60 épis, & l'épi à 70 ou 80 grains, on auroit pour produit d'un ſeul grain un réſultat de plus de 200,000.

Nous trouvons dans le *London Evening-Poſt* du 18 Juillet que dans les marais de Swaffham, il y a actuellement une tige de bled qui porte 146 épis, tous vigoureux & en fleurs. C'eſt le produit d'un ſeul grain tombé par haſard dans cet endroit.

Nous avons reçu de Lyon une lettre du 22 Juillet dans laquelle il y avoit l'extrait ſuivant d'une autre lettre de M. Brun, Curé de Villars en Breſſe, à un Membre de la Société d'Agriculture, en date du vingt-neuf Juin.

» Il eſt venu, cette année ici, par haſard ſur le bord d'un foſſé que j'avois fait » nettoyer l'année derniere, un ſeul grain » d'avoine qui a produit cent trente filleuls » ou tiges dont il y en a environ cent qui » ont, chacun, près de quatorze lignes de » circonférence; & ces tiges ont actuelle- » ment cinq pieds deux ou trois pouces de » hauteur: les feuilles ont dix à douze li- » gnes de diametre.

On nous aſſure que l'Auteur de la lettre eſt un Eccléſiaſtique digne de toute confiance; & l'on nous a fait eſpérer des informations exactes ſur le produit.

Les tiges des grains ne ſont donc ſi foibles que parce qu'elles ſe ſuffoquent & ſe nuiſent réciproquement; les produits des épis ne ſont donc ſi modiques que parce qu'ils ne reçoivent pas aſſez librement les influences de l'air & qu'on épuiſe la terre en pailles ſtériles; les moiſſons ne ſont donc expoſées au verſement & à tous les autres accidens provenans de la foibleſſe de la plante, que parce qu'elle ne ſçauroit acquérir la force & la vigueur dont elle eſt ſuſceptible. Nous recueillons donc peu parce que nous cultivons mal. Il faudroit donc ſemer clair & fort clair; il vaudroit donc mieux planter & tranſplanter, s'il étoit poſſible que les frais de ces travaux n'en abſorbaſſent pas le profit. Voilà, ce ſemble, ce que la nature nous enſeigne par ces multiplications étonnantes.

III.

Machines économiques pour le tranſport du bois à brûler.

Un habile Méchanicien de Paſſaw dans la Baſſe-Baviere, qui a déjà eu la bonté de nous communiquer pluſieurs découvertes, a inventé, depuis quelque tems, une machine au moyen de laquelle le bois que l'on coupe ſur les hauteurs ſe précipite juſqu'au bas, par ſa propre peſanteur, quelques petits qu'en ſoient les morceaux. On s'en ſert actuellement dans le pays avec le plus grand avantage. A cette invention, l'Auteur ajoute un moyen de tranſporter le bois à brûler par des endroits où les voies ordinaires ſont impraticables. Ces inventions ſont certainement trés-intéreſſantes & pour les pays où il y a des bois & pour ceux où il n'y en a point. Nous avons en France même, à très-peu de diſtance des rivieres navigables, des montagnes & des hauteurs

couvertes de bois que l'on n'exploite point, à cauſe de la difficulté du tranſport, & des frais immenſes qu'il exigeroit : cependant le bois eſt rare en une infinité de lieux. Faute de communication, la denrée manque au Conſommateur, & la richeſſe au Propriétaire : notre Méchanicien l'établira ou la facilitera. Dans les endroits même où elle s'opere, il procurera une épargne de bras & de dépenſes. L'Auteur pourra procurer le modele de ſes deux machines avec des deſcriptions exactes, & même des Ouvriers en état de les conſtruire en grand, à ceux qui le deſireront.

IV.

Avis divers.

1. Les Amateurs ſont avertis qu'à compter de ce jour juſqu'à la Touſſaint, le ſieur Caffiéri l'aîné, Artiſte, Auteur des beaux Bronzes dorés d'or moulu déſtinés à la décoration de la Chapelle de l'Ecole Royale Militaire, en fera l'expoſition chez lui, *rue Princeſſe, Fauxbourg Saint-Germain*, où l'on aura la liberté de les voir.

C'eſt un Autel fort riche, où l'on remarque entr'autres la porte du Tabernacle, bas relief dans le goût Italien, repréſentant les Pélerins d'Emaüs ; le Chriſt qui eſt ſur la croix, eſt le grand-Girardon ; le ſerpent qui la termine ſe groupe avec le Tabernacle.

Le ſieur Caffiéri fera une pareille expoſition de Chandeliers portant trois pieds & demi de haut, qui ont la même deſtination, & dont la compoſition eſt allégorique au lieu qui eſt dédié à S. Louis.

La forme des Chandeliers eſt nouvelle & priſe dans le bon genre d'Architecture. La diſtribution des ornemens, qui y a été préſervée de la confuſion ordinaire par le bon goût, fait valoir avec beaucoup d'intelligence les grandes parties unies du tout.

Ces ornemens conſiſtent en un baſſin qui eſt d'une forme ronde en gaudrons & moulures unies, ſur leſquelles ſont des denticules que perſonne n'a encore haſardées, & en feuilles d'eau par-deſſous ; le tout formant une eſpece de corniche. Le ſoutien en eſt une eſpece de pilaſtre, formant la tige, qui a ſon chapiteau Ionique orné de guirlandes & de fruits.

Dans le bas, ſous la tige, eſt le Globe de la France, ſoutenu ſur le pied du Chandelier. Ce Globe porte les trois fleurs de lys, & eſt orné de lauriers. Au-deſſous ſont des têtes de Chérubins, qui accompagnent les médaillons de S. Louis un peu au-deſſous. Enfin la baſe du pied eſt portée par des pattes de lion.

Le ſieur Caffiéri ſe fera un vrai plaiſir d'ouvrir ſon Cabinet à tous les Amateurs. C'eſt à lui que l'on doit les ornemens du Maître-Autel de Notre-Dame &, d'autres Cathédrales de Province.

2. Repoſoir projetté pour le carrefour de la Croix-Rouge par le ſieur Panſeron, dédié à M. le Bailli de Bar : deux feuilles, format Nom de Jeſus, prix 12 ſ. Se vend à Paris chez l'Auteur, cul-de-ſac Sainte-Marine, maiſon de M. Preſtot, Garniſſeur du Roi ; chez Jombert, Libraire, rue Dauphine ; Joullain, Marchand d'Eſtampes, quai de la Mégiſſerie ; Baſant, Marchand d'Eſtampes, rue Serpente ; Hacquier, Marchand d'Eſtampes, rue des Mathurins.

V.

Nom des Capitaines qui ſont arrivés dans le Port de Pétersbourg, venant des Ports de France.

Louis Flouet, arrivé le 7 Juin, de Rouen, en 16 jours.

Hans Lint, arrivé le 8, de Calais, en 14 jours.

Joſeph Mourier, arrivé le 9, de Marſeille, en 94 jours.

Extrait de la Gazette Ruſſe de Pétersbourg.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 1^er^. Août 1772, au Mercredi 5 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 22 à 25 liv. 10 ſ. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 23, 24 à 24 l. 10 ſ. ; *idem* au Port de la Grêve, de 20 à 25 l. Le ſeigle, de 11, 11 l. 10 ſ. à 12 l. ; l'orge, de 8 liv, 10 ſ., 9 l. 5 ſ. à 10 l. auſſi *le ſeptier*,

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 1er. Août 1772 au Mercredi 5 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 liv. *le ſeptier*; *idem* nouvelle, 17 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 8 Août 1772, de 51 à 52 liv.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Août 1772.*

Or de Portug. à . .	722			marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99	5		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	12	6	
Piaſtres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du 8 Août 1771.*

Amſterdam	55 5/8 à 3/4
Londres	32
Hambourg	182 1/2
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96 1/2
Gênes	94 1/2
Lyon, *Août.*	au pair.

Août 1772.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1165 62 1/2 . .	1165	1165 . . .
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	269	. . . . .	. . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	468	468 67 66 . .	465. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 5 Août 1772		Du Jeudi 6.		Du Vendredi
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*
Radix, ſix dern. mois 1771.	M.	Courmont, ſix d. mois 1771.	M	Boſcheron, ſix d. mois 1771.
Boutray, *idem.*		Deſchapelles, *id.*		Lempereur, *id.*
Roytier, *idem.*		Nau, *idem.*	P.	Rouillard, *idem.*
Gautier, *idem.*		S. Janvier, *idem.*		Penchain, *idem.*
Deſplaces, *idem.*	Z.	Delagarde, ſix p. mois 1772.	J.	Patu, ſix prem. mois 1772.
. . . . .		. . . . .		. . . . .
. . . . .		. . . . .		. . . . .
. . . . .		. . . . .		. . . . .
. . . . .		. . . . .		. . . . .
. . . . .		. . . . .		. . . . .
. . . . .		. . . . .		. . . . .
. . . . .		. . . . .		. . . . .
. . . . .		. . . . .		. . . . .
. . . . .		. . . . .		. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 15 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 25 Juillet.*

LE commerce d'Afrique paroît être en bon état, ſuivant le compte rendu par la Compagnie, dans ſon Aſſemblée du 16 juſqu'au 31 Décembre dernier. Il fut réſolu qu'il y auroit un dividende de 50 rixd. pour chaque action, & qu'on enverroit, outre le paquebot ordinaire, un ſecond bâtiment ſur la côte de *Guinée*.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT *le 3 Août.*

Par une nouvelle Ordonnance Royale & Electorale, l'entrée du fer étranger dans l'Electorat d'Hanovre a été aſſujettie à un droit de 18 gros par quintal de 112 livres peſant, excepté à Gitalde. Le fer du pays ſera marqué d'un timbre particulier. Tous les Marchands qui ont actuellement du fer étranger, ſont obligés de s'en défaire ſous trois mois, paſſé lequel terme il ſera ſujet à l'impôt. Le tarif de l'impôt varie ſuivant les différentes eſpeces de fer. La taxe ſur cette matiere affecte toute ſorte de productions & de marchandiſes.

Le capital des aumônes verſées dans les mains de la Commiſſion de Dreſde pour les pauvres, produit un intérêt de 2000 rixd. par mois. Tous les Mercredis, on diſtribue de l'argent & du pain à 3500 pauvres familles. La Commiſſion a placé chez différens Maîtres 1062 enfans, pour qu'on leur apprenne à lire, écrire, chiffrer &c.

Un Médecin de Berlin prétend avoir trouvé, contre la pierre un remede efficace qui ſeroit d'autant plus précieux qu'il eſt plus ſimple; car il ne s'agit que de prendre pendant pluſieurs jours de ſuite une pinte d'eau dans laquelle on a fait diſſoudre une poignée de ſel.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Août.*

Nous apprenons de Greenock que le bâtiment deſtiné à tranſporter trois cens Emigrans à l'Iſle de Ski dans la Caroline, doit mettre à la voile dans le courant de ce mois. On demande à cette occaſion dans les Papiers d'Edimbourg *comment il ſeroit poſſible d'engager les Habitans à cultiver leur terre natale au lieu d'aller cultiver les Colonies ?* La réponſe eſt aiſée, il n'y qu'à leur offrir un travail bien payé. *Le moyen ?* On ne l'employera pas : il faudroit détruire les cauſes de l'appauvriſſement des campagnes ou de la décadence de l'Agriculture. Mais *l'Agriculture eſt encouragée !* Oui, par des taxes indirectes ſans nombre, par des paroles & par des médailles que les riches ſeuls ſont dans le cas de gagner. Le ſeul encouragement efficace, c'eſt celui dont tous &

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

chacun peuvent, ſans ſe nuire, retirer du profit.

La Société pour l'encouragement des Arts a aſſigné des Prix pour ceux qui auront fait en Amérique les plus fortes plantations de raiſins de Malaga ou de Smyrne, les meilleures vendanges de toutes ſortes de raiſins d'Europe, la meilleure culture de la vigne du pays. Le plus bel eſſai de coton des Colonies, comparable au coton du Bréſil, le plus bel eſſai d'indigo égal à celui de Guatimala, & autres eſſais de culture, obtiendront auſſi des récompenſes. On en promet pour la fabrication des dentelles de ſoie noire, celle d'un marocquin rouge ſupérieur à celui de Turquie ou de Liſbonne, le meilleur filet de pêche, le cardage de la ſoie &c. Il y a auſſi des encouragemens accordés pour divers articles de navigation. La Société excite par le même moyen, l'invention de nouvelles machines pour imprimer les eſtampes, deſſécher les terres, hacher la paille, broyer la drêche &c: elle demande la ſimplicité dans la conſtruction, l'économie dans les prix, & une ſupériorité ſur les machines connues du même genre. On a déjà publié 190 prix, la plûpart doubles & même triples, propoſés par cette Aſſociation patriotique.

On mande d'Ipſwich, de Morpeth, de Peckham &c, que pluſieurs cantons ont été maltraités par les orages. On a recueilli beaucoup de foin dans le pays d'Yorck & de Durham. Le froment promet beaucoup au-delà de ce qu'on y a récolté depuis bien des années.

Il s'eſt derniérement déclaré de nouvelles banqueroutes dont une eſt, dit-on, de 200,000 liv. ſt.

Les lettres de Calais portent qu'on prépare à Dunkerque & à Dieppe un grand nombre de petits bâtimens pour aller ouvrir de nouvelles routes au commerce ſur les petites rivieres de la côte de Guinée.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 4 Août.*

Dans le courant du mois dernier, il eſt arrivé des Iſles de l'Amérique un grand nombre de navires avec pleine charge. Le 21, il en eſt entré dix-huit. Auſſi les prix des marchandiſes de ces contrées commencent-ils à varier; les cafés entr'autres n'en ont plus de fixe. Les grains ſe ſoutiennent aſſez haut.

DE LA ROCHELLE, *le 4 Aout.*

Il eſt entré derniérement dans ce Port deux navires, l'un de cette Ville (la *Marie-Magdeleine*), l'autre de Grandville (la *Paix*) venant du Banc de Terre-Neuve, chargés de morues.

Le navire le *Villehelio* eſt de retour de Cayenne.

Le navire le *Marquis de Narbonne* parti de ce Port pour l'Inde en 1770, a relâché dans nos rades d'où il va décharger à l'Orient: il revient de la Chine. L'équipage a confirmé la triſte nouvelle des dommages cauſés aux Iſles de France par les ouragans. (Voy. le N°. 63 de notre *Gazette*).

Les Boulangers ne ceſſent de ſe plaindre de la taxe du pain, ici comme dans beaucoup d'autres Villes. Cependant il eſt à préſumer que partout où la taxe eſt fondée ſur d'anciens eſſais, elle leur eſt favorable; & preſque partout c'eſt ſur des eſſais anciens que la Police opere. Depuis que l'on a regardé de plus près à la mouture & à la boulangerie, on a reconnu que le bled produit en général plus de pain peſant, que le grain même ne peſe. Le bled doit donner plus des trois quarts de ſon poids en farine, & la farine prendre plus d'un quart en ſus d'eau dans la fabrication du pain. En général même une livre de ſeize onces de froment doit donner au moins dix-ſept onces de pain. S'il eſt des bleds qui ne produiſent en pain que leur poids, ou peut-être moins, il y en a beaucoup qui en donnent davantage. Ainſi quand on tiendra la balance égale entre le grain & le pain, elle ſera à l'avantage du Boulanger. Poids du grain, poids du pain; prix de la livre de bled, prix de la livre de pain, ſauf toute cauſe étrangere d'inégalité. Nos Boulangers avoient appellé au Conſeil Supérieur des taxes de la Police depuis le 29 Avril 1768 juſqu'au 18 Mars 1772, quoiqu'elles portent ſur un tarif de 1700; leur appellation a été miſe au néant.

DE ROCHEFORT, *le 6 Août.*

Les Villes d'Angoulême, de Saintes, de Saint-Jean-d'Angeli, de Jarnac, de Charente appuyent de leurs ſollicitations & de leurs témoignages la demande que cette Ville a formée d'être compriſe au nombre de celles qui jouiſſent du bénéfice des Lettres-Patentes du mois d'Avril 1771, & qui ont la liberté d'armer pour les côtes de Guinée & les principales Iſles Françoiſes de l'Amérique. Notre Maire a mérité toute la reconnoiſſance des Habitans de ces Provinces par le zele & la ſagacité avec leſquels il a développé les avantages que ce pays en retireroit, & non-ſeulement ce pays mais tout le Royaume.

DE NANTES, *le 6 Août.*

Le retour des expéditions pour l'Amérique remplit nos ſouhaits. Les navires ſe ſont ſuivis de près. Le mois dernier, il en eſt entré 24 en 48 heures ſeulement. L'abondance en tout genre de productions de ces contrées commence à ſe répandre.

Un de ces navires, nommé la *Sevre*, Armateur M. de Douin, rencontra à 800 lieues de nos côtes un animal énorme qui enfonça ſes cornes dans le corps du bâtiment. La ſecouſſe en fut ſi violente que l'équipage ſe crut perdu Un navire Anglois venant de la Nouvelle-Yorck lui donna du ſecours. On fit d'inutiles efforts pour *palanquer* ce monſtre qu'on eſtima peſer cinquante milliers. On lui arracha la queue & on lui déchira le ventre. Le Capitaine Anglois a eu la généroſité de convoyer notre navire juſqu'à Belle-Iſle & même de vouloir l'entrer en riviere.

Le mois dernier, un navire chargé de poudre ſauta en l'air au milieu du Port.

D'ANGERS, *le 8 Août.*

Le mois de Juin n'a pas ſoutenu les douces eſpérances que nous avions conçues pour la récolte. Les fromens ont ſouffert, les ſeigles encore plus, & encore plus les orges & menus grains. Ces dommages ont fait hauſſer les prix des grains dans nos Marchés. Dans ces circonſtances, nos Magiſtrats ont cru qu'il falloit défendre aux Meûniers d'acheter & dans les Marchés & dans les campagnes afin de faciliter au Public le moyen de ſe pourvoir à meilleur compte. Il eſt queſtion de régler le droit de mouture à raiſon de 30 ſ. par boiſſeau de froment, & de 25 ſ. par boiſſeau de ſeigle.

Nos vignes promettoient la plus abondante récolte; mais elles ont eſſuyé des tems contraires.

DE PARIS, *le 12 Août.*

Lettres-Patentes du Roi données à Verſailles le 31 Mars, regiſtrées en Parlement le 4 Juin, *portant modération du tarif des droits ſur les étoffes & marchandiſes de Draperie & Mercerie, annexé aux Lettres-Patentes du 20 Mars* 1772, rélativement à la Ville de Paris. Par l'Arrêt du Conſeil du 8 Juin 1745, S. M. avoit agréé les offres faites par les Maîtres & Gardes des deux Corps des Marchands Drapiers & Merciers, de payer la ſomme d'un million de livres tant pour la réunion des Offices d'Inſpecteurs & Contrôleurs créés la même année, que pour jouir des droits qui ſe perçoivent à la Halle dite aux *draps* & à la Foire S. Germain-des-Prés. S. M. a été informée qu'il s'étoit introduit dans le commerce des marchandiſes non-compriſes dans le tarif de 1745; que ces droits bornés aux étoffes ne s'étendoient pas ſur d'autres marchandiſes; & qu'enfin à la faveur de déclarations en paſſe-debout, nombre de marchandiſes ſe conſommoient dans Paris ſans payer des droits, ce qui nuiſoit aux Marchands fideles à les acquitter. En conſéquence pour établir une perception uniforme, détruire les abus, mettre les Régiſſeurs des droits à portée de fournir à l'Etat de nouveaux ſecours, S. M. par des Lettres Patentes du 20 Mars dernier regiſtrées en Parlement le 4 Juin, a aſſujetti les draps, étoffes & autres marchandiſes à un nouveau tarif, abrogé l'uſage des déclarations en paſſe-debout pour lad. Halle, ordonné aux Fabricans de Sedan & des autres Villes du Royaume de mettre un plomb particulier aux étoffes portant 4 tiers de large, & une étiquette ſur chaque piece portant l'aunage de la piece &c. Les Gardes deſdits Corps ayant enſuite repréſenté que les droits fixés par le dernier tarif pourroient préjudicier au Commerce & aux Manufactures, & que ces Corps trouveroient plus de facilité à ſatisfaire à leurs

engagemens ſi l'on modéroit la ſomme par eux offerte, S. M., par ſes Lettres du 31 Mars, a ordonné que les filés d'or & d'argent, les ſoies écrues dites *organcins* & autres dénominations, les fleurets, poils de chevre & autres matieres premieres, les couvertures dites de *Paris*, ſeroient exempts des droits impoſés par le tarif; qu'à l'égard des autres objets les droits ſeroient modérés du ſixième des quotités y fixées; & en conſéquence la ſomme de dix-huit cens mille livres que leſdits Corps étoient autoriſés à emprunter pour être verſée dans le Tréſor Royal, ſeroit réduite à celle de quinze cens mille.

Deux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi du 3 Juillet, qui fixent *les ſommes à payer pendant les trois dernieres années du bail d'Alaterre par différentes Provinces & Généralités, pour y tenir lieu des deux nouveaux ſous pour livre*, 1°. *des droits ſur les huiles & ſavons, en ſus des abonnemens du principal & anciens ſix ſous pour livre deſdits droits*; 2°. *en ſus des droits de Courtiers-Jaugeurs-Inſpecteurs aux boucheries & aux boiſſons, dont le droit principal & les ſous pour livre d'ancienne perception, ſont abonnés dans leſdites Provinces, Pays & Généralités.*

Autre du 9 Juin qui, *ſans avoir égard à une Ordonnance de M. l'Intendant de Soiſſons, condamne* un Garde de la Porte du Roi *au payement du droit de franc-fief des biens nobles qu'il poſſede.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre ſur la terre végétative de M. le B. d'E. & ſur divers engrais. De Beauvais le 22 Juillet 1772.

MONSIEUR,

Les recherches des choſes utiles ſont dignes de l'attention de tous les hommes. M. le Baron d'Expuller a fabriqué à Etaples, petite Ville du Boulonnois, & vendu à 4 ſ. la livre une eſpece de terre végétative que M. Rigault, Phyſicien, Chymiſte & Naturaliſte de la Marine & de la Société Royale d'Agriculture de Laon a analyſée. J'ai fait, l'année derniere, pluſieurs eſſais de cette terre ſur des prairies artificielles à raiſon de 50 livres par arpent, je n'ai reconnu aucune différence entre le produit du terrein où j'avois répandu l'engrais & le produit de la partie du même terrein que j'avois laiſſée ſans engrais pour me ſervir de comparaiſon. J'ai préſumé alors que la doſe étoit trop foible; M. Rigault, par ſon analyſe, vient de confirmer ma premiere conjecture à cet égard, puiſqu'il réſulte que 32 livres de la terre dont eſt queſtion ne contiennent qu'une livre de ſel ou deux livres de matieres ſalines. 32 livres de terre ſur un arpent ne peuvent donc que très foiblement contribuer à la végétation. Pour me rapprocher davantage des principes de M. Rigault & pour me procurer des connoiſſances plus exactes ſur la qualité de la terre végétative de M. le Baron, j'ai fait mes expériences plus en petit cette année; j'ai choiſi dans ma prairie de treſle 72 verges le plus exactement plantées, je les ai diviſées en ſix parties égales de 12 verges chacune.

J'ai placé ma piece de comparaiſon ſans engrais entre deux autres, ſur l'une deſquelles j'ai mis cinq livres de la terre végétative de M. le Baron que j'ai pulvériſée & ſemée exactement ſur tout le terrein; j'ai répandu ſur l'autre la même quantité de la terre que j'ai fabriquée de la maniere preſcrite par M. Rigault, ni l'un ni l'autre de ces deux morceaux de terrein n'a plus produit que la partie ſans engrais priſe pour comparaiſon. Sur la quatrième partie j'ai employé 15 livres de la terre d'Etaples, & ſur la cinquième ſemblable doſe de la terre indiquée par M. R.; j'ai récolté dans l'eſſai de la terre d'Etaples 18 livres de foin de plus que dans la piece de comparaiſon, & 17 livres de plus dans la partie qui avoit reçu l'engrais de l'Auteur de l'analyſe; j'ai mis enſuite 4 livres de ſel de cuiſine ſur trois muids d'eau, j'en ai arroſé la ſixième partie priſe pour eſſai, j'ai récolté 46 liv. de foin de plus que dans la partie ſans engrais.

J'obſerve que ces expériences ont toutes été faites le 6 Mai dernier & que tout mon terrein avoit été arroſé pluſieurs jours de ſuite des eaux du ciel.

De ceci il réſulte 1°. que la terre végétative de M. le Baron, employée à raiſon de 50 livres par arpent, produit *zéro*; 2°.

qu'en employant une triple doſe, on aura dépenſé 3 l. pour recevoir environ 10 ſous; 3°. en faiſant uſage des arroſemens ſalins qui ſont effectivement plus avantageux, on aura dépenſé pour 2 l. 12 ſ. de ſel qui n'auront produit que pour 20 ſ. de foin de plus; ce qui, loin de procurer des avantages aux Cultivateurs, leur occaſionneroit une dépenſe ruineuſe: cependant j'eſpere que la partie arroſée me rendra encore un bénéfice lors de la ſeconde fauchaiſon de mon trefle; je m'apperçois qu'il eſt déjà plus verd, plus haut & mieux garni que dans les autres parties d'eſſais.

Je ne prétends pas m'ériger en Critique, mais je penſe que l'uſage du ſel pour l'engrais des terres ne peut ſe pratiquer en France où cette denrée eſt à trop haut prix; la terre végétative de M. le Baron, ſuivant mes combinaiſons, ne peut produire un effet ſenſible qu'autant qu'au lieu de 50 livres par arpent on quadrupleroit la doſe; ainſi il faudroit 200 livres de ſon engrais qui, à 4 ſous la livre, entraîneroit une dépenſe de 40 l. pour un arpent de terre. Ne pourroit-on pas ſubſtituer à la terre végétative de M. le Baron une eſpece de cendre qui contient beaucoup de ſel, dont on fait uſage dans le Soiſſonnois & dans la Picardie? J'en ai vu des effets merveilleux: cette cendre provient du Nivernois, qu'on extrait à 20 & 30 pieds dans la terre; tous les Laboureurs à 15 & 20 lieues des environs de la Picardie en font une conſommation conſidérable depuis ſept à huit ans. J'ai parlé avec pluſieurs d'entr'eux des effets de cet engrais; ils m'ont tous dit qu'ils en tiroient un profit de plus de dix pour un de la dépenſe. Cette cendre ſe vend depuis 4 juſqu'à 6 ſ. la meſure de ſoixante à quatre-vingts livres; il n'en faut que ſept ou huit meſures pour fertiliſer un arpent: toute la dépenſe, y compris les frais de voiture, n'excéde pas la ſomme de 3 l. pour l'engrais d'un arpent de terre; mais il faut connoître la maniere & le tems convenables pour employer ce fertiliſant. J'ai lu exactement vos Feuilles, Monſieur, depuis qu'elles paroiſſent pour l'inſtruction & l'utilité publiques, je ne me ſuis pas encore apperçu qu'on y ait fait mention de l'utilité de ces cendres, de la maniere de s'en ſervir &c. Il paroît que cet engrais n'eſt connu que dans cette Province, Quelques Citoyens zélés pou le bien de l'humanité ne pourroient-ils pas nous communiquer leurs obſervations ſur l'emploi & le produit de cet engrais? Peut-être en découvriroit-on de proche en proche dans chaque Province, & chacun jouiroit des avantages que la nature offre d'elle-même. M. le Baron ſans doute ne ſera pas content du réſultat des expériences que j'ai faites de ſa terre; je ſouhaite que la nouvelle fabrique qu'il vient d'établir près de Nantes lui réuſſiſſe mieux. M. de la Bourdonerie Gauvan qui, dans votre Gazette N°. 54, annonce avoir fait de nouveaux eſſais de cette terre & ſuivi en même tems les procédés de M. Rigault, nous inſtruira de ſes ſuccès. M. le Baron feroit bien de rendre publique la façon de compoſer ſa terre, ſi c'eſt un ſecret que M. Rigault n'a pu découvrir: mais tout le monde paroît ſortir de l'erreur, chacun peut ſe procurer à 4 & 5 deniers la livre ce que M. le Baron vend 6 ſous. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, B. S. A.

II.

Lettre ſur la maniere de détruire les mulots &c.
A Argenton en Berri, 12 *Mai* 1772.

MONSIEUR,

Je n'aurois point imaginé qu'un Citoyen éclairé dont on a vu, dans pluſieurs de vos Feuilles, tant d'avis intéreſſans, tant d'obſervations dictées par l'amour du bien public, fût l'Auteur de la lettre anonyme inſérée dans votre Gazette du 27 Août dernier, pag. 549. Il y propoſe de faire mourir les mulots ſoit dans les champs, ſoit dans les jardins avec des noix couvertes d'arſenic; il conſeille de détruire les fouines, les belettes avec des œufs où le même poiſon aura été introduit: enfin il ajoute que les Laboureurs, les Cultivateurs ne doivent pas balancer à ſuivre une méthode ſi ſimple, & dont il réſulte un ſi grand bien: ce ſont ſes propres termes. A la vue de cette invitation, je crus qu'il convenoit de faire remarquer combien il étoit dangereux de mettre entre les mains de gens auſſi groſſiers que le ſont nos Laboureurs, & même ſous les yeux de nos enfans, de nos domeſtiques, un poiſon qui, ſuivant

les réglemens de Police, ne doit être distribué & employé qu'avec les plus grandes précautions. M. V... loin de goûter ces raisons, s'efforce aujourd'hui de défendre son sentiment, & voici comment il s'y prend.

» Je réponds, dit il, que les œufs où je » mets de l'arsenic sont bouchés avec de » la cire blanche, & que cela seul doit faire » soupçonner qu'ils ne sont pas bons à man- » ger : d'ailleurs le danger est nul, parce » qu'on met ces œufs dans les greniers à » foin & au plus haut des bâtimens, *& qu'on* » *ne manque pas d'avertir toutes les personnes* » *de la maison qu'on a placé des œufs empoi-* » *sonnés dans tels & tels endroits.* Il n'y a donc » pas à craindre que quelqu'un s'empoi- » sonne en mangeant ces œufs.

Eh ! pourquoi non ? L'Auteur ignore-t-il qu'il y a tous les jours des personnes qui attentent à leur vie, qu'il y en a qui attentent encore plus souvent à celle des autres ? Ignore-t-il qu'il y a sur la terre des esprits méchans, vindicatifs, des héritiers avides & impatiens de jouir, des domestiques traîtres & perfides ? Les uns ou les autres ne croiront faire que la moitié du mal, lorsque, pour se défaire d'un homme, ils lui feront manger les œufs que lui-même aura empoisonnés.

» Quant aux noix préparées avec de l'ar- » senic, je les mets, ajoute M. V... un peu » avant dans les trous des rats de terre, & » avec une baguette, je fais un trou d'envi- » viron six pouces en quarré. Après que ces » noix sont introduites dans ces trous, je » mets une planche par-dessus, & sur la » planche une grosse pierre, afin que les en- » fans ne retirent pas des trous les noix » qu'on a eu soin de ne pas mettre en leur » présence. Il est évident qu'avec de pareil- » les précautions, il n'y a point de risque à » courir.

Il auroit dû nous les indiquer d'abord, ces précautions : mais ces moyens dont on nous instruit un peu tard, sont-ils bien capables de nous rassurer ? On ne voit pas trop de quelle nécessité sont ces trous de six pouces en quarré &c ; ce qu'on comprend le mieux, c'est qu'une planche sur chacun de ces trous, avec une grosse pierre par-dessus, a un air de mystere bien propre à piquer la curiosité de ces mêmes enfans dont on a voulu se cacher : en effet, il n'en faut pas davantage pour les engager à lever tout cet appareil ; & s'ils trouvent une ou plusieurs noix par-dessous, qu'en feront-ils ? On frissonne, quand on y pense. Peres & Meres qui avez des enfans, & qui tremblez au moindre mal qui les menace, ah ! laissez plutôt manger vos légumes par les mulots que de vouloir les conserver à ce prix !

Je peux dire de mon arsenic, poursuit l'Auteur, *anguis latet in herbâ*, prenez-y garde.

Oui ; cependant des noix empoisonnées pourroient bien produire sur l'esprit des enfans qui les rencontreront dans un jardin le meme effet que le serpent tentateur & le fruit de l'arbre de vie produisirent sur Adam & Eve ; il se pourroit bien faire aussi que le *prenez-y garde* ne seroit pas plus écouté dans cette occasion que le *ne comedas* de la Genese, & qu'en l'un & l'autre cas, la transgression seroit punie de la même maniere, *morte morieris*. D'après toutes ces réflexions, je crus devoir substituer au poison proposé un moyen beaucoup moins dangereux : c'étoit de faire bouillir des pois ou des feves dans du jus de ciguë, de les introduire, après cette opération, dans les trous où se retirent les mulots, d'en répandre même dans les champs ensemencés & le long des haies de ces mêmes champs : mais cet expédient n'a pas plû à l'Auteur ; il m'accuse même de tomber dans un plus grand inconvénient que lui, parce que de pauvres mendians voyant, dit-il, des feves par terre, les ramasseront pour faire leur soupe ; parce que des cochons, des dindes, des poules &c, avaleront ces feves & s'empoisonneront ; parce que des hommes mangeront, sans le sçavoir, de la chair de ces animaux empoisonnés, & que leur santé en souffrira. Je ne croyois pas, en vérité, que la ciguë qui nourrit & engraisse les étourneaux, qui entre dans plusieurs remedes qu'on nous fait prendre intérieurement, & qui d'ailleurs, lorsqu'elle est cuite sous la cendre, est un excellent topique contre la gale, fût un poison aussi subtil, aussi terrible que l'arsenic. Je sçavois bien que pour faire mourir Socrate, on lui fit boire du jus de ciguë ; mais je pensois bonnement que cette plante pouvoit avoir, dans la Grece, une autre propriété qu'en France. Au reste, je n'avois pas prétendu qu'on dût jetter mes feves à pleins boisseaux & de façon à fixer l'attention des mendians ; je n'avois pas dit qu'on dût les

répandre *ſur les grands chemins*, j'avois ſeulement conſeillé de diſperſer ces légumes dans l'intérieur des héritages enſemencés & ſur-tout le long des haies qui ſervent de retraite aux mulots. Or, je ne vois pas comment des champs pleins de bleds, & défendus par des haies, pourroient devenir de grands chemins pour les mendians, ou des baſſe-cours pour des cochons, des dindes, des poules &c; mais la critique ſupplée quelquefois à la lettre, & quelquefois un mot ajouté ou retranché produit beaucoup d'effet. Quoi qu'il en ſoit, perſonne ne rend plus de juſtice que moi au zele & aux talens de M. le C. de C..., il ſe plaît à nous inſtruire, il ne ceſſe de nous faire part des découvertes utiles qu'il a le bonheur de faire: ne lui pardonnerons nous pas de s'être trompé une ſeule fois? Et quelle erreur encore? Elle ſuppoſe une belle ame qui ne ſoupçonne même pas qu'on puiſſe abuſer de choſes dangereuſes. Ah! que M. V... renonce de bonne foi à ſon arſenic, je lui ferai bien volontiers le ſacrifice de ma ciguë. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, DE SCÉVOLE, Secretaire du Roi.

Nous connoiſſons trop bien les deux Citoyens intéreſſés dans cette diſcuſſion, pour n'être pas perſuadés qu'ils ſe rendront toujours réciproquement juſtice, & qu'ils ſacrifieront volontiers leurs opinions au bien public auquel ils ont conſacré leur plume & leurs travaux. Malheureuſement nous ſommes dans le cas de craindre que des méchans n'abuſent de tout ce qui peut prêter à leur corruption; & c'eſt ſur-tout ce qui nous engage à exciter le zele des perſonnes éclairées, comme le ſont ces deux reſpectables Citoyens, pour qu'elles tâchent de nous enſeigner à faire le bien, ſans que la méchanceté puiſſe ſe prévaloir de leur méthode, ou l'inconſidération même en ſouffrir.

III.

Avis divers.

1. Meſſieurs les Négocians ſont avertis que le navire nommé la *Mouche*, très-fin voilier & bien équipé, du port de 120 tonneaux, 8 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine *Noel Martin*, eſt en charge au port de Rouen, pour partir le 15 d'Août 1772, paſſant par le Havre pour ſe rendre au port de Cadix, lieu de ſa deſtination en droiture. Ceux qui auront des marchandiſes à y faire charger, ou qui voudront paſſer dans ledit navire où la chambre eſt très-propre & commode pour les Paſſagers, s'adreſſeront à Rouen à MM. *Horutner Welte & Compagnie*, ou audit Capitaine en ſon bord, ou à M. *Boulanger*, ſon Courtier; à Paris à M. *Buſſeveſtre*, rue Bertin-Poirée; au Havre à M. *G. Colleville*.

2. Un Particulier autoriſé dans un commerce le plus licite (objet d'un produit évidemment aſſuré ſans aucun riſque de 10 pour 100, à raiſon de l'achat au comptant), offre l'aſſociation pour 18 mois à qui voudra lui procurer des fonds.

N'en ayant point, il bornera pour ſon travail ſon bénéfice à 2 & demi pour 100, & celui de l'Aſſocié ſera de 7 & demi pour 100 de ſes fonds.

Il faut au moins un capital de 105000 l. ſçavoir, 50000 liv. pour le 15 du préſent mois d'Août, 30000 liv. pour le 15 Septembre prochain, & 25000 liv. pour le 15 Octobre ſuivant.

Ce capital & les intérêts rentreront dans le cours de dix-huit mois, en quinze payemens égaux, à compter, pour le premier payement, du 25 Novembre 1772, & ſucceſſivement chaque mois juſqu'au 25 Février 1774 pour le dernier.

Le traité d'aſſociation pourra, dans cet intervalle, être renouvellé au gré des Parties dont le bénéfice augmenteroit encore par le doublement de fonds dont cette entrepriſe eſt ſuſceptible.

S'adreſſer à M. BOBY, Notaire, rue des Prouvaires.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 8 Août 1772, au Mercredi 12 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 21 à 24 l. *le ſeptier* (l'ancien); *idem* nouveau, de 24 à 25 liv. Le ſeigle, de 10 l. 10 ſ., 11 l. 5 ſ. à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 15 ſ., 9 liv. 15 ſ. à 10 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 8 Août 1772 au Mercredi 12 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 18 l. 15 ſ., 19 l. 15 ſ. à 21 l. 10 ſ. *le ſeptier ; idem* nouvelle, de 18 l. 10 ſ. à 20 l. ; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 liv.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 12 Août 1772, de 50 à 51 liv. ; *idem* nouveau de 48 à 49 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49 ; *idem* nouveau, de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47 ; *id.* nouveau, de 44 à 45 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Août 1772.*

		℔	ß	
Or de Portug. à			720	*marc.*
Du Mexique à			714	
Du Perou à			706	
Les guinées à			718	
Ducats à			97 10	*once.*
Or fin à 23 k.				
31 32.			99 5	
Or à 20 karats à			83 5	
L'argent à 11 d.				
20 g. à			53 10	*marc.*
Idem à 11 d. 10				
gr. à			51 12 6	
Piaſtres à			48 15	

CHANGES DE PARIS, *du 12 Août 1771.*

Amſterdam	55 5/8	
Londres	32 15	16e.
Hambourg	182 1/2	
Madrid	15 3	
Cadix	15 1	
Livourne	96 1/4	
Gênes	94 1/4	
Lyon, *Août.*	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1772.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.		1167 1/2	1165 67 1/2
D°. 16es. à 7 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.	FESTE.		270
Prom. à 5 p. %.			
Prom. à 4 p. %.			
Loterie 5e tirage.			470 75

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 8 Août 1772.		Du Lundi 10.		Du Mardi 11.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Caron, ſix dern. mois 1771.	M.	Certain, ſix dern. mois 1771.	M.	Defrance, ſix d. mois 1771.	
Clouet, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Viellard, *idem.*	
Delarue pere, *id.*	P.	Theveninn, *idem.*		Marſollier, *id.*	
Lenoir, *idem.*		Maſſon, *idem.*		Defays, *idem.*	
Goſſey, *idem.*	Z.	Delamotte, *idem.*		Cauchy, *idem.*	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel,

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 22 Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 19 Juillet.*

DES Navigateurs ont, à ce qu'on aſſure, derniérement découvert, ſans le chercher, un paſſage aux Indes Orientales, que tant d'autres avoient tant cherché ſans le découvrir. Cet événement, s'il eſt vrai, joint à la liberté du commerce ſur la Mer noire & l'Archipel, ſi on l'obtient, & à l'applaniſſement de la communication avec l'Amérique, ſi l'on pourſuit cet objet, mettroit la Ruſſie dans le cas d'embraſſer avec plus de facilité qu'aucun autre pays le commerce de preſque tout l'Univers, ce qu'on n'auroit jamais imaginé.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 31 Juillet.*

M. Lous, chargé par le College d'Amirauté, de lever une carte exacte du golfe de Lumfiord & de chercher les moyens d'aſſurer la navigation autour des bancs de Loxtoer, a rempli ſa commiſſion. Il eſt bon de connoître ſon propre pays & ſes reſſources.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 24 Juillet.*

On écrit de Boulogne que les Payſans de Garfagnana qui s'étoient ſoulevés contre de nouvelles charges qu'on vouloit leur impoſer, ont obtenu du Gouvernement des exemptions & des privileges, en conſidération des dépenſes & des travaux qu'ils avoient ſupportés pour l'ouverture & la réparation des chemins de la Province. Si on les aſſujettit à ſe ſervir de papier timbré dans les actes publics, ils ſeront diſpenſés de payer le timbre. Les Chefs de la ſédition ſeront remis en liberté. La clémence a de grands effets, lorſqu'elle prend, comme dans cette occaſion, ſa ſource dans la juſtice.

La Foire de Naples tenue au commencement de ce mois, dans la Place du Palais-Royal a été très-brillante. Il s'y eſt trouvé beaucoup de Négocians étrangers, & l'on y a étalé les marchandiſes les plus rares.

La machine à feu des ſalines de Caſtiglione, unique dans ſon eſpece, tant par ſon méchaniſme que par la quantité d'eau qu'elle éleve de la mer, approuvée par les vrais Connoiſſeurs, & notamment par l'Académie des Sciences de Paris, n'a point été endommagée, comme on l'avoit dit, par la trop grande activité du feu, ce qui en détruiroit le prix, puiſque ſon effet dépend de cette grande activité. Sa conſtruction eſt telle, que le feu ne peut avoir qu'une iſſue ménagée dans la machine. Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'eſt que des charbons emportés par le vent ont embraſé des piles de bois, des cabanes & des dépendances de la Fabrique.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE LONDRES, *le 7 Août.*

La longue ſéchereſſe eſt regardée comme une calamité par ceux qui ne portant leur vue que ſur la ſuperficie de la terre, ne voyent, à la ſuite de cet accident, que la maigreur des foins & la langueur des épis. Comment ne conſidere-t-on pas qu'une ſucceſſion de tems pluvieux avoit couvert les terres d'inſectes dévorans, & qu'elles ſeroient aujourd'hui dévaſtées ſi la ſéchereſſe ne les avoit fait périr avec leur poſtérité. Ce fléau eſt détruit, les bonnes productions ne ſeront point étouffées par les mauvaiſes herbes, elles avoient pouſſé rapidement à la faveur des pluies, en outre les ſaiſons ont permis aux Laboureurs de ſemer beaucoup de bled. Toutes ces conſidérations donnent lieu de croire que l'on recueillera des alimens très-ſains & pour les hommes & pour le bétail, & qu'on en recueillera même aſſez abondamment. Enfin la ſéchereſſe de l'été, ſuivant pluſieurs obſervations, annonce une automne humide & un hiver doux.

Pluſieurs Fermiers de la partie orientale du Comté de Suſſex, ont formé enſemble une aſſociation & une ſouſcription pour s'oppoſer à la maniere funeſte dont le Clergé y perçoit les dîmes, objet ſur lequel il s'eſt depuis quelque tems élevé des plaintes très graves. Perſuadés que leur vœu eſt ſelon les loix immuables de l'équité naturelle, ils ont reſolu de ſe tenir fermement attachés à l'intérêt commun. Cependant, malgré la droiture de leurs intentions & leurs contributions abondantes, ils ſentoient qu'ils ne ſeroient point en état de remplir le deſſein qu'ils ont de pourſuivre l'entiere abolition de la dîme en nature, s'ils ne ſont ſecondés. C'eſt pourquoi ils ont invité les Poſſeſſeurs de terres de chaque Paroiſſe à ſe joindre à eux & à prendre de concert les meſures propres à obtenir du Parlement le redreſſement d'un grief dans lequel le bien public eſt ſi fort intéreſſé.

Depuis qu'on ſçait que le Tréſor du Bengale eſt épuiſé, & que la Compagnie y eſt accablée de dettes urgentes, on cherche le ſalut de la Grande-Bretagne aux Indes, & l'on rappelle la propoſition faite ci-devant par le Lord Clive d'aller avec 8000 hommes de Troupes fonder un vaſte Empire dans ces contrées, moyennant quoi notre dette nationale ſeroit payée en trois ans, & il y auroit bientôt cinquante fois plus d'or en Europe qu'il y en a aujourd'hui. Ces promeſſes ſont magnifiques, ſur-tout dans les circonſtances énoncées. Il eſt vrai qu'il y a beaucoup d'or enfoui dans les Indes, & que pour qu'il en ſorte, il faut que Tamerlan & Tahmas Kouli-Khan aillent le déterrer & le piller.

Le navire, les *Deux-Amis*, parti de Bordeaux, a fait naufrage aux Dunes: l'Equipage a été ſecouru à propos; la perte de la cargaiſon eſt eſtimée à 5000 liv. ſterl. Le même déſaſtre eſt arrivé au navire les *Bons-Amis* de Montferrat. Le *S Philippe*, vaiſſeau François, a coulé à fond; bâtiment, marchandiſes, équipage, tout a été perdu.

PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, *le 7 Août.*

On arme à la hâte dans le Port de Harlem ſix vaiſſeaux de ligne pour porter des ſecours à nos Colonies de l'Amérique, menacées par les Naturels du pays, comme on l'a dit ci-devant.

FF.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 10 Août.*

Du 23 Juillet au 4 Août, il eſt arrivé 54 bâtimens François & 33 Etrangers. Leurs importations ont été de 6120 charges de bled, 800 d'orge, 100 d'avoine, 1300 de feves & autres légumes, 160 quintaux de riz, 300 de fromage, 3193 milléroles d'huile, beaucoup de thon & autres poiſſons ſalés. Les marchandiſes de la Foire de Beaucaire ſur les bâtimens tant étrangers que nationaux ont été conſidérables. *L'Eſpérance*, Capitaine Reyne, & le *Sérieux*, Capitaine Laugier, ſont revenus, le premier de la Martinique, le ſecond du Cap. Les nouvelles d'Italie annoncent de très-bonnes récoltes, excepté dans les endroits ravagés par les inondations.

Dans le même intervalle, il eſt ſorti 118

bâtimens François & 41 Etrangers. Un grand nombre étoit deſtiné pour la Corſe où le commerce paroît donner de grandes eſpérances. La navigation pour les Echelles du Levant & la Barbarie n'eſt pas moins active. Il eſt parti beaucoup de bâtimens pour Barcelonne.

On écrit de Saint-Tropez que M. de Monthion, Intendant de la Province, a procuré à la Ville épuiſée par des dépenſes pour l'entretien du Port, des avances & des ſecours deſtinés à le faire curer & à en aſſurer la défenſe. Les grandes Places de commerce maritime, quoiqu'en général aſſez jalouſes de concentrer en elles tout le trafic, ſentent néanmoins très-bien les mauvais effets de la dégradation des Ports voiſins & ſubalternes. On ne rit plus tant du projet de M. Oſmin : comme on voit tel canton proſpérer ou décliner ſuivant le bon ou le mauvais état de ſon débouché maritime, on entrevoit que de pareils débouchés auroient la même influence ſur toutes les côtes.

M. l'Abbé François d'Alberti de Villeneuve vient de publier chez Jean Moiſſy, le ſecond & dernier volume de ſon *Dictionnaire François-Italien & Italien-François*, enrichi de tous les termes propres des Sciences & des Arts, formant plus de trente mille articles omis dans tous les autres Dictionnaires de ces deux Langues réunies. Il ſera ſur-tout très-utile pour le commerce. Cette Ville a de très-grandes relations avec l'Italie & le Levant ; la Langue Italienne eſt, en ce genre, la Langue de convention dans ces contrées. Les Négocians trouveront dans ce Dictionnaire une ample nomenclature des termes de marine, de drogues, de marchandiſes &c ; articles ou omis dans les autres ou défectueux par le peu de juſteſſe des termes mis en correſpondance.

Du Pont-Beauvoisin, *le* 12 *Août.*

Les ouragans & la grêle ont conſidérablement endommagé pluſieurs Paroiſſes de la Savoie du côté de Montmeillant & de Frangis.

Le prix du bled n'a pas encore diminué dans ces cantons autant qu'on s'en étoit flatté. Le bichet de froment peſant de 40 à 42 livres, ſe vend encore de 5 l. à 5 l. 10 ſ.

M. le Duc de Chablais, à ſon retour des bains d'Aix, doit paſſer dans le Fouſſigni où il ira voir la Fabrique de criſtaux établie dans les terres de M. le Comte de S. Oen, l'aîné de la famille de *Sale*, ci-devant Gouverneur de ce Prince. Cette Fabrique mérite l'attention d'un Protecteur des Arts.

De Grenoble, *le* 12 *Août.*

Suivant la deſcription de *l'orge de Sibérie*, publiée dans la *Gazette de l'Agriculture*, cette eſpece paroît être celle que l'on appelle dans cette Province *orge d'Aſie*. Elle y eſt aſſez cultivée & avec raiſon, car le produit y eſt auſſi avantageux qu'on le dit dans cette Feuille. En général on la vend au même prix que le froment : comme le grain n'a pour toute écorce qu'une pellicule fine & tranſparente, il rend beaucoup de farine. C'eſt ici le lieu de remarquer combien la différence des dénominations eſt ſouvent contraire aux progrès de l'Agriculture : des Cultivateurs auroient long-tems demandé de *l'orge de Sibérie*, ſans que nous nous fuſſions mis en devoir de les ſatisfaire, parce que nous avons mal-à-propos appellé ce grain *orge d'Aſie*. Cette obſervation fait ſentir l'importance d'un Dictionnaire d'Hiſtoire naturelle & de Botanique, tel que celui que M. Buc'hoz a annoncé, où les différentes dénominations ſcientifiques & vulgaires ſe trouveront réunies enſemble.

Quoique l'écobuage ait été défendu dans les environs de Tours, nos Agriculteurs ne le regarderont pas moins comme un des principaux agens de la fertilité de leurs terres. Cette vérité ſera généralement atteſtée dans cette Province & vraiſemblablement dans pluſieurs autres, excepté dans celles où, pour brûler les gazons, on a la cruelle maladreſſe de calciner les terres.

De la Rochelle, *le* 12 *Aout.*

Il n'y a point de moulin a eau dans cette Province, quoiqu'il ne ſoit pas très-difficile d'en avoir. Pour la commodité & l'utilité du Public, nous tirons nos farines du Poitou ou de Bordeaux. On pourroit dire que cela fait un commerce ; ce ſeroit un bien plus grand commerce ſi nous les tirions de Marſeille ou de Dunkerque. S'il eſt per-

mis de préférer les intérêts des Conſommateurs qui ſont en bon nombre, il paroîtra que des moulins à eaux, pourvu qu'ils n'embarraſſaſſent pas la navigation & qu'ils n'occaſionnaſſent pas des débordemens, ſeroient fort utiles dans ce pays, juſqu'à ce qu'on y ait connu & adopté quelqu'un de ces moulins économiques mis en action par des chevaux, & preſqu'inutilement annoncés, comme tant d'autres inventions, dans les Papiers périodiques. Cette entrepriſe avoit été commencée au Port-Neuf : les Connoiſſeurs convenoient qu'elle ſeroit d'un très-grand ſecours pour le commerce même, pour l'économie domeſtique, & pour les Particuliers qui font le Public. Ce moulin auroit pu moudre trois mille tonneaux de bled par an. Le même emplacement auroit pu contenir en même tems un moulin à foulon, des fours à cuire du biſcuit & du pain, des magaſins propres à ſervir d'entrepôts &c. Mais malheureuſement cette entrepriſe n'étoit qu'utile ; faute d'encouragement, elle a été abandonnée après de fortes dépenſes ; & le Poſſeſſeur actuel du moulin a été ſur le point de vendre les matériaux. De bons Citoyens réclament aujourd'hui les ſecours de leurs ſemblables pour ſoutenir cet établiſſement.

Le vaiſſeau, le *Citoyen*, venant de l'Iſle de France, d'où il étoit parti le 23 Mars, eſt arrivé à l'Iſle d'Aix le 27 Juillet.

De Breſt, *le* 14 *Août.*

La nouvelle de l'ouragan eſſuyé aux Iſles de France a été apportée ici par M. de Tron-Joli, Capitaine de vaiſſeau, M. de Monteil, Capitaine de vaiſſeau, & M. de Kerguélen, actuellement Capitaine de vaiſſeau, qui ſont entrés en rade le 15 du mois dernier, avec l'*Union*, l'*Actionnaire* & la frégate la *Fortune*. Le vent fut ſi violent que la *Croiſante*, flûte du Roi, ne put lui réſiſter, quoique le Commandant eût fait mettre ſix ancres dehors & un cable à terre, amarré ſur une autre ancre enfoncée dans la terre. On a appris que le Gouvernement Hollandois du Cap-de-Bonne-Eſpérance, avoit défendu, dans ces circonſtances, l'exportation des denrées dont les Habitans de ces Iſles avoient le plus de beſoin. Cet acte n'eſt pas glorieux pour l'humanité. Il a plu aux Nouvelliſtes Anglois, aſſez ſujets à embellir la vérité pour la rendre plus merveilleuſe ou plus piquante, de dire que l'Iſle Maurice avoit été entiérement abandonnée par les Colons.

De Macon, *le* 14 *Août.*

On s'accorde aſſez généralement à dire que la récolte de cette Province, ſi l'on conſidere le produit en grains, eſt inférieure d'un quart plus ou moins, ſelon les cantons, à celle de l'année derniere. L'aſnée de bled peſant 420 livres, ſe vend 45 francs. Nos vignes ſont de toute beauté ; toutefois les vins ſont encore chers.

D'Amiens, *le* 16 *Août.*

Les ouvrages qui ont été jugés néceſſaires aux écluſes & baſſin de Don (en Flandre) ſeront commencés le 1 de Septembre prochain. La navigation ſera interrompue pendant un mois ou environ.

Le feu prit le 11 du mois dernier au village d'Audigny, ſitué ſur une hauteur à une lieue de Guiſe, & conſuma ſix maiſons avec la plus grande partie des effets. Il dura toute la nuit, parce qu'on manquoit d'eau & que deux des maiſons incendiées étoient pleines de foins nouvellement récoltés.

De Paris, *le* 18 *Aout.*

Le tirage de la Loterie Générale s'eſt fait le 14 de ce mois. Le gros Lot de 24000 liv. eſt échu au n°. 698183 ; & le ſecond Lot de 8000 l. eſt échu au n°. 624210.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponſe d'un Propriétaire à un Fermier ſur les moyens de ſéparer les bleds niellés & les ſeigles ergotés, des grains ſains, & ſur le chaulage.

Vous me mandez, par votre derniere, la perte que la nielle occaſionne dans vos récoltes ; vous l'eſtimez à un quart ; vos voiſins eſtiment la leur à moitié plus ou moins.

Cette maladie du froment, commune

dans nos cantons, fait un tort considérable, car tout grain niellé est un grain perdu. Nous appellons ici ce grain *bled noir*, *bled moucheté*. Il donne au lieu de farine une poussiere noire. Quand elle est tombée sur la paille, si elle est abondante, les animaux répugnent à en manger. Cette poussiere, par des tems humides, s'attache à l'écorce du bled & au petit duvet dont un bout du froment est rempli. Le crible de fer nettoyera l'écorce, par un tems sec : mais le noir du duvet ne se détachera que par le lavage.

Ce grain se résolvant sous le fléau en une poussiere noire, affecte toute la moisson, noircit tout ce qu'elle touche, & diminue considérablement le bénéfice de la vente, parce qu'elle rend le pain noir & dégoûtant, sans néanmoins le rendre malsain, du moins sensiblement. Les Boulangers achetent les bleds mêlés de ces grains, un quart au-dessous du prix courant des bleds purs ; ils le lavent, & par-là ils en tirent du pain très-blanc. Le déchet pour eux ne va pas à un vingtième. Faites comme eux, lavez votre bled : au prix où il est cette année, vous gagnerez 5 ou 6 l. par septier.

Vous avez à votre porte une mare dans laquelle le jus du fumier ne tombe pas : achetez un panier rond ou quarré de quatre pieds d'ouverture sur deux de profondeur ; mettez ce panier dans la mare ; jettez-y dedans un septier de bled : un homme qui sera dans l'eau jusqu'aux genoux remuera le bled avec des broches qu'il enfoncera jusqu'au fond ; le noir se détachera, & votre bled sera aussi net que s'il n'avoit essuyé aucun accident. Le Marchand verra bien qu'il aura été lavé ; il profitera de la circonstance pour l'avoir à meilleur marché ; vous en conviendrez & vous lui vendrez le sac dix sous moins que vous ne le lui auriez vendu, s'il n'avoit pas été moucheté.

Ce n'est pas assez de sçavoir enlever le charbon, il faut le prévenir. L'usage de chauler le froment avant de le semer est ancien. Depuis vingt ans que je fais valoir par moi-même, il a constamment préservé mes grains de cet accident.

On suit différentes méthodes. Les uns éteignent des pierres de chaux, les réduisent en poussiere, & mélent cette poussiere séchée avec leurs semences. Cette méthode est la plus courte, mais aussi la plus mauvaise. Les sels de la chaux ne peuvent, dans ce cas-là, pénétrer le grain & le sauver.

D'autres font bouillir une chaudiere d'eau dans laquelle ils jettent de la chaux ; ensuite ils aspergent ou arrosent de cette eau chaulée leurs semences mises en tas. Cette méthode est imparfaite, en ce que les grains ne prennent pas tous l'eau.

Il y en a qui mélent dans l'eau de chaux du salpêtre, de l'arsenic, des cendres de sarmens de vignes &c. Ils employent aussi de l'eau de fumier, dans l'idée qu'elle donnera plus de force à la plante pour lever. Je me suis servi avec succès de ces mélanges ; mais l'emploi de l'arsenic est toujours à redouter. Mon Semeur s'étant plaint que la poussiere de ce mélange, en s'attachant à son visage, lui avoit causé du mal au nez, à la bouche &c, je l'abandonnai, & je reconnus qu'il n'étoit pas moins inutile qu'il pouvoit être nuisible. Dans la même année j'éprouvai que des grains chaulés avec de la chaux simple de la maniere suivante, & semés le même jour dans la même piece, avoient levé en même tems & autant produit que des grains chaulés de l'autre façon.

Voici ma maniere. Je prends de l'eau de la mare de ma cour dans laquelle le jus de fumier s'écoule ; je mets mes pierres de chaux dans un cuvier à lessive, qui contient un tonneau d'eau. Lorsque la chaux est éteinte dans quatre ou cinq seaux d'eau, je fais emplir le cuvier à un pied près du bord. J'y plonge un panier d'osier bien serré & rempli de bled ; on remue le grain avec un bâton : ceux qui n'ont point de germe, les graines &c, surnagent d'abord, on les enleve avec une passoire à purée. Le bled se nettoye & s'imbibe d'eau chaulée ; on le laisse dans l'eau le tems nécessaire pour le bien écumer. Ensuite on enleve le panier, on le laisse égoutter sur un bâton mis en travers du cuvier, & on le renverse ensuite sur la place, & on le laisse en tas. La même opération se renouvelle jusqu'à ce que toute la semence ait passé par le cuvier. Deux hommes peuvent, dans leur journée, chauler ainsi 40 à 50 septiers de grains.

Le bled chaulé & entassé est vingt-quatre heures à boire son eau. Après cela, on le répand au large dans un grenier, ou sur

l'aire, ſur le pavé, la terre, des planches, indifféremment.

Si en verſant le bled dans le panier, il en tombe dans le cuvier, ramaſſez ces grains, ils ſeront mieux chaulés encore. Il m'arriva une fois que mon panier ſe défonça, je jettai tout mon bled ſac à ſac dans le cuvier: il trempa long-tems, je le retirai après l'avoir écumé: les derniers grains retirés du cuvier réuſſirent auſſi-bien que les autres.

Vous pouvez chauler vos grains huit ou quinze jours d'avance: c'eſt ma méthode. Dans ce cas-là, il faut le remuer toutes les vingt-quatre heures, crainte qu'il ne s'échauffe & ne germe. Comme le bled groſſit par le chaulage, le Semeur doit avoir, au commencement, l'attention de prendre plus de ſemence, & de diminuer à meſure qu'il ſéche.

Je tiens ma recette d'un Gentilhomme qui, en me la donnant à l'âge de 92 ans, me dit s'en être ſervi pendant 40 ans avec un égal ſuccès; il y en a 20 que je la ſuis, & quoique mon terrein ſoit humide, je n'ai jamais eu de nielle. Auparavant mes Fermiers avoient renoncé à ſemer du froment.

Sur toutes choſes, gardez-vous de ces Charlatans qui vous vendent des phioles d'eau merveilleuſe pour doubler les moiſſons. J'en ai vu un qui en vendit d'abord pour le prix d'un écu & enſuite à 15 ſous: l'année ſuivante, toutes ſes phioles lui reſterent.

Vos terres ſont trop bonnes pour y ſemer du méteil ou du ſeigle: mais à peu de diſtance de votre ferme, il y a des terres froides & légeres où l'on en ſeme beaucoup: auſſi l'ergot y eſt commun. Ce grain de ſeigle monſtrueux eſt pernicieux pour les hommes. J'ai chaulé du ſeigle, ſans le garantir de l'ergot: on en recueille d'ergotés, quoique l'on faſſe, dans les années froides, à moins que quelques jours avant la moiſſon la pluie & le vent ne les faſſent tomber.

Pour que l'ergot n'entre pas dans le pain, il faut cribler à la main tout votre ſeigle. Comme il eſt plus gros, plus long, plus léger que le bon grain, il revient ſans ceſſe au-deſſus, & vous le jettez à bas avec la main ou avec une plume. Si le Cribleur ſçait ſon métier, il n'en laiſſe point du tout: la choſe eſt même très-facile &c.

Communiquez ma lettre à vos voiſins; il faut que nous nous inſtruiſions réciproquement. Si nous ne ſçavions que ce que nous apprenons par nous-mêmes, nous ſerions éternellement fort ignorans & fort malheureux. Inſtruire, c'eſt faire le bien; & le bien que nous faiſons nous revient toujours comme le mal. Voilà la moiſſon, voici bientôt les ſemailles: c'eſt le tems pour faire part à vos voiſins de ce que je vous dis.

Je répondrai une autre fois à vos queſtions ſur les charanſons. Adieu, bonne ſanté & bonne récolte.

II.

Lettre ſur la queſtion propoſée dans le N°. 27 de la Gazette.

MONSIEUR,

La queſtion propoſée dans le N°. 27 du 26 Mai, & à laquelle on a répondu d'une façon ſatisfaiſante dans votre Gazette du 25 Juillet dernier, intéreſſe trop l'Agriculture qui eſt un des principaux objets de vos Feuilles, pour qu'il ne ſoit pas permis de revenir encore une fois ſur cet article. Le judicieux Auteur de cette réponſe deſireroit, dit-il, quelques éclairciſſemens fondés ſur la Coutume du pays: il eſt juſte de le ſatisfaire.

Le territoire ſujet au terrage dont il s'agit eſt ſitué en Berri. La Coutume de cette Province donne la faculté au Propriétaire du terrage, Bailleur des fonds, de ſe mettre en poſſeſſion des terres chargées de cette redevance lorſqu'on aura ceſſé pendant trois ans & un mois de Mai de les cultiver; mais elle ne dit nulle part que ce droit ſoit ſeigneurial; au contraire Ragueneau & de la Thaumaſſiere, ſes Commentateurs, diſent en termes exprès qu'on ne reconnoît, en Berri, que deux droits ſeigneuriaux, le fief & le cens; qu'à l'égard du terrage, il n'eſt point ſeigneurial, & que quand les héritages qui en ſont chargés ſe vendent par decret, celui à qui ce droit appartient doit s'oppoſer pour ſe le conſerver. Dumoulin avoit dit auparavant que *le champart n'eſt ſeigneurial, & n'emporte lods & ventes que dans les lieux où la Coutume lui donne expreſſément cette prérogative*: & dans un autre endroit, *les devoirs ſeigneuriaux ſont de droit étroit; on ne peut leur donner plus d'extenſion que le texte de la Coutume ne leur en donne,*